

# BUREAU DE NORMALISATION

## CERAMIQUE ET TERRE CUITE

### ***Le Vade-mecum de l'expert en normalisation***

Ce document a pour objectif de définir les missions qui incombent aux experts en normalisation selon leur fonction dans les Commissions de Normalisation (CN), les réunions aux Comités Techniques (TC) et Sous-Comités Techniques ainsi que les Groupes de Travail (GT) des instances européennes ou internationales.

#### **Les Commissions de Normalisation**

Les Commissions de normalisation se composent d'un Président et d'experts.

##### **Président d'une Commission de Normalisation**

Le *Président* d'une Commission de Normalisation est choisi parmi les experts de la Commission de Normalisation pour la maîtrise de ses compétences dans le domaine technique ainsi que ses bonnes connaissances des enjeux stratégiques et économiques de ses mandants.

Le Président fixe les orientations du programme de travail de la Commission de Normalisation et s'assure de sa réalisation.

Le Président fait preuve d'impartialité, anime les réunions et conduit les travaux en vue d'obtenir un accord consensuel en reformulant et en synthétisant les points de vue exprimés.

Le Président veille à ce que le niveau technique des normes soit cohérent avec celui du secteur considéré et que les contraintes économiques soient prises en compte.

##### **Membres d'une Commission de Normalisation**

Les *experts* participent aux Commissions de Normalisation par le biais de leur société qui peut être concernée par un projet de norme entrant dans le champ d'action du Bureau de Normalisation. Les experts d'une Commission de Normalisation doivent :

- s'engager à déclarer au Bureau de Normalisation tout intérêt autre, qu'il estime avoir un rapport avec les travaux de normalisation auxquels il participe ainsi que toute modification des intérêts qu'il a déclaré ;

- se présenter ou en se faire représenter aux réunions des Commissions de Normalisation de façon à suivre l'avancement des travaux ;
- contribuer à définir les besoins normatifs et les objectifs à atteindre pour répondre aux besoins des entreprises du secteur ;
- contribuer, de manière consensuelle et respectueuse vis-à-vis des autres membres de la Commission de Normalisation, à l'élaboration des commentaires et votes à tous les stades d'avancement d'un projet de norme, afin de faire valoir le point de vue français dans les structures du CEN et de l'ISO ;
- apporter une contribution en temps opportun dans le déroulement des travaux (respect des dates cibles).

Certains membres peuvent également être amenés à valider les versions françaises des projets de norme et à participer à un groupe de travail du CEN et/ou de l'ISO ou encore de faire partie de la délégation française à une réunion plénière de Comités Techniques.

## **Les instances européennes et internationales de normalisation**

Les Comités Techniques (ISO/TC ou CEN/TC) et Sous-Comités Techniques (ISO/TC SC ou CEN/TC SC) sont composés d'un Président et d'experts. Les Groupes de Travail d'un *animateur*, d'experts et de *chefs de projet*. Le rôle de chacun est différent.

### **Président d'un Comité Technique ou Sous-Comité Technique**

Le *Président d'un Comité Technique ou d'un Sous-Comité Technique* maîtrise le domaine de compétence technique et a une bonne connaissance des enjeux stratégiques et économiques des mandants. Il doit faire preuve d'une stricte impartialité, il n'est pas le porte-parole de son pays et n'a pas le droit de vote.

Le Président d'un Comité Technique ou d'un Sous-Comité veille à obtenir l'unanimité lors de décisions, en reformulant et en synthétisant les points de vue exprimés (une bonne maîtrise de l'anglais est nécessaire). Si l'unanimité n'est pas possible, il essaie d'obtenir un consensus plutôt que de se contenter d'une décision à la majorité.

Sa responsabilité réside dans l'établissement du programme de travail dans le respect des délais, dans la diffusion pour enquête des projets de normes, dans l'assurance que le niveau technique des normes soit cohérent avec celui du secteur considéré et que les contraintes économiques soient prises en compte.

Si le Président d'un Comité Technique ou d'un Sous-Comité Technique est français, il est obligatoirement membre de la Commission de Normalisation nationale et participe très activement aux travaux de cette structure.

### **Délégués d'un Comité Technique ou Sous-Comité Technique**

Les experts participants aux réunions des Comités Techniques, des Sous-Comités techniques sont membres de Commissions de Normalisation nationales et doivent participer activement aux travaux de ces dernières.

Ils sont nommés par le comité membre français (AFNOR) sur proposition de la Commission de Normalisation et sont dénommés *délégués*.

Les délégués doivent maîtriser le domaine de compétence technique, avoir une bonne connaissance des enjeux stratégiques et économiques de leurs mandants et une bonne maîtrise de l'anglais.

Le délégué désigné comme porte-parole aux réunions européennes ou internationales a pour mission de défendre les positions décidées par la Commission française et ne doit en aucun cas défendre ses intérêts privés. Il doit rendre compte aux membres des Commissions de Normalisation françaises des aspects traités lors des réunions des Comités Techniques ou Sous-Comités Techniques

### **Animateur d'un Groupe de Travail**

Chaque Groupe de Travail doit avoir un *animateur* qui assume la conduite des travaux dans le respect des objectifs et des dates cibles.

Ce dernier a une bonne connaissance des enjeux économiques du secteur d'activité de ses mandants.

Il anime les réunions en anglais de façon consensuelle et fait preuve d'impartialité. L'animateur respecte le programme de travail et les dates cibles.

Si l'animateur d'un Groupe de Travail est français, il est obligatoirement membre d'une Commission de Normalisation française et participe activement aux travaux de cette structure.

### **Experts d'un Groupe de Travail**

Un Groupe de Travail se limite à des experts individuels désignés par l'instance dont ils dépendent pour leur maîtrise de leur domaine de compétence technique et leurs bonnes connaissances des enjeux stratégiques et économiques de leurs mandats.

Les experts d'un Groupe de Travail œuvrent à titre personnel et ainsi ne représentent pas le Comité français. Cependant, avant les réunions des Groupes de Travail, les experts doivent tenir compte des recommandations de la Commission de Normalisation qui les a désignés.

Certains experts peuvent contribuer à la validation des versions françaises des projets de norme et peuvent être amenés à participer au comité de rédaction des normes qui les concernent, une bonne maîtrise de l'anglais est nécessaire.

L'expert est désigné par la Commission de Normalisation nationale pour la durée d'un projet.

### **Chef de projet**

Le *chef de projet* a une bonne maîtrise de son domaine de compétence et une bonne connaissance des enjeux stratégiques et économiques de ses mandants.

Le chef de projet participe activement aux travaux de sa Commission de Normalisation française. Etant expert d'un Groupe de Travail, il œuvre à titre personnel et ainsi ne représentent pas le Comité français.

Dans un Groupe de travail, le chef de projet est à l'origine de la première version du projet de norme, il en assure l'assistance technique, sa mise à jour, la validation de la version française et le conduit ainsi à terme.

La participation aux débats et la rédaction des projets demandent une bonne maîtrise de l'anglais écrit et oral.

*Ces différents statuts sont repris dans une plaquette disponible, sur demande, au BNCT.*

Pour plus d'informations, contacter

---

**Mme Anne Sophie ITTEL**  
Tél. : + 33 (0) 1 56 56 70 76  
[ittel.sfc@ceramique.fr](mailto:ittel.sfc@ceramique.fr)